

|                                                                                               |              |            |          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|----------|--|
| SYNDICAT MIXTE<br><b>NORMAND'INNOV</b>                                                        | Date         | 15.06.2026 | Folio n° |  |
|                                                                                               | Délibération | 2026-151   |          |  |
|                                                                                               | Nature       | 1.2        |          |  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE |              |            |          |  |

Syndicat Mixte  
**Normand'Innov**

**Siège Social**

Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 24 DU 15.06.2026**  
20 questions numérotées 2026-137 à 2026-156

## DELIBERATION

### CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DES EQUIPEMENTS CED 1 ET CED 2

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires :** Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémy PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants :** Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

| Titulaire absent | Suppléant présent | Questions |
|------------------|-------------------|-----------|
| /                | /                 | /         |

#### Procurations :

| Mandant | Mandataire | Questions |
|---------|------------|-----------|
| /       | /          | /         |

#### Excusé : /

**Absents :** Alain LANGE et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

| EFFECTIF<br><br>En exercice : 10<br><br>Quorum : 6 | Questions            | Présents | Votants |
|----------------------------------------------------|----------------------|----------|---------|
|                                                    | 2026-137 à 2026-141  | 8        | 8       |
|                                                    | 2026-142 et 2026-143 | 7        | 7       |
|                                                    | 2026-144 à 2026-156  | 8        | 8       |

| Convocation effectuée le : | Séance ouverte à : | Secrétaire de séance | Clôture effectuée à : | Compte rendu affiché le : | Date d'affichage |
|----------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|------------------|
| 09.06.2026                 | 10 H 05            | Jacques FORTIS       | 12 H 45               | 22.06.2026                | 24.06.2026       |

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

| Syndicat Mixte<br>NORMAND'INNOV |        | N° | Date       | Question      |                    |
|---------------------------------|--------|----|------------|---------------|--------------------|
| CONSEIL<br>SYNDICAL             | Séance | 24 | 15.06.2026 | N°<br>d'ordre | N°<br>délibération |
|                                 |        |    |            | 15            | 2026-151           |

| OBJET | <b>CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES — APPROBATION DU RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DES EQUIPEMENTS CED 1 ET CED 2</b> |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

YZ/EA

Chers collègues,

Le Conseil syndical du Syndicat mixte Normand'Innov, réuni le 15 juin 2026, est appelé à se prononcer sur le mode de gestion du Centre d'Essais Dynamiques et, le cas échéant, sur le principe du recours à une délégation de service public.

Le Syndicat mixte Normand'Innov porte, avec ses membres, l'ambition de faire du campus de Caligny et de Montilly-sur-Noireau un pôle d'excellence industrielle, technologique et collaborative au service de l'innovation normande. Au sein de cet écosystème, le Centre d'Essais Dynamiques constitue un équipement stratégique, qui accompagne les industriels dans leurs démarches de recherche et développement, de validation technique, de qualification et de certification, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire, de la défense et des mobilités.

Ce service repose sur deux équipements complémentaires : le CED 1, d'une surface d'environ 1 775 m<sup>2</sup>, qui regroupe les principaux moyens techniques d'essais, et le CED 2, plateforme collaborative d'une surface totale estimative d'environ 964 m<sup>2</sup>, qui accueille les espaces techniques, tertiaires, communs et mutualisés nécessaires au fonctionnement du site. Depuis la reprise de l'activité, antérieurement exploitée par la CCI Ouest Normandie, le Centre d'Essais Dynamiques est exploité directement par le Syndicat mixte dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière, ce qui a permis d'assurer la continuité du service et de sécuriser la reprise de l'équipement.

Toutefois, la montée en puissance du Centre d'Essais Dynamiques met en évidence les limites d'un maintien durable en régie, compte tenu du niveau de technicité des équipements, des exigences de maintenance et de certification, des besoins de renouvellement et de modernisation, ainsi que de la nécessité de développer de nouvelles activités et une capacité commerciale renforcée. Le maintien d'une gestion exclusivement internalisée conduirait le Syndicat mixte à porter directement l'ensemble des risques financiers, techniques, humains et commerciaux attachés à cette nouvelle phase de développement.

À l'inverse, le recours à une délégation de service public apparaît comme le mode de gestion le plus adapté : il permettrait de confier la gestion et l'exploitation des équipements CED 1 et CED 2 à un opérateur spécialisé, disposant des compétences nécessaires, tout en transférant une part significative du risque d'exploitation. Une telle délégation ne constitue pas une privatisation du service : le Syndicat mixte demeure propriétaire des biens, conserve son rôle d'autorité organisatrice, définit les obligations imposées au délégataire et continue d'exercer un contrôle sur les conditions d'exploitation, la qualité du service rendu et les conditions tarifaires.

Compte tenu des investissements envisagés, estimés à environ 560.000 € HT pour le renouvellement et la mise en sécurité des équipements existants et à environ 1 million d'euros HT pour le développement d'activités complémentaires, soit un besoin global de l'ordre de 1,5 million d'euros HT, la durée prévisionnelle du futur contrat est envisagée à quinze ans, afin d'en permettre l'amortissement. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil syndical d'approuver le rapport relatif au choix du mode de gestion.

|                                                                                               |              |            |          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|----------|--|
| SYNDICAT MIXTE<br><b>NORMAND'INNOV</b>                                                        | Date         | 15.06.2026 | Folio n° |  |
|                                                                                               | Délibération | 2026-151   |          |  |
|                                                                                               | Nature       | 1.2        |          |  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE |              |            |          |  |

**IL VOUS EST PROPOSÉ DE BIEN VOULOIR :**

- 1. APPROUVER** le rapport relatif au choix du mode de gestion du Centre d'Essais Dynamiques de Normand'Innov, établi en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, portant sur les deux équipements composant le périmètre du service, à savoir le CED 1, d'une surface d'environ 1 775 m<sup>2</sup>, et le CED 2, correspondant à la plateforme collaborative, d'une surface totale estimative d'environ 964 m<sup>2</sup>.
- 2. PRENDRE ACTE** que ces deux équipements constituent un ensemble fonctionnel cohérent au service de l'exploitation, du développement et de la valorisation du Centre d'Essais Dynamiques, le CED 1 regroupant les principaux moyens techniques d'essais et le CED 2 accueillant les surfaces complémentaires, collaboratives, tertiaires et communes nécessaires au bon fonctionnement du site.
- 3. PRECISER** que le futur contrat de délégation de service public aura vocation à porter sur la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la sécurisation, le renouvellement et le développement des équipements nécessaires au fonctionnement du Centre d'Essais Dynamiques, ainsi que sur l'accueil, l'accompagnement technique et la relation commerciale avec les usagers du service.
- 4. PRENDRE ACTE** que la durée prévisionnelle du futur contrat est envisagée à quinze (15) ans, compte tenu de la nature des investissements attendus, de leur montant, des conditions d'exploitation du service et de la durée nécessaire à leur amortissement.
- 5. AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à finaliser le dossier de consultation, à définir le périmètre précis des biens et équipements mis à disposition, à préparer le règlement de consultation, le projet de contrat, le cahier des charges et tout document nécessaire à la conduite de la procédure.
- 6. AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

La Présidente,

Sophie GAUGAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260615-2026-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026  
Publication : 24/06/2026